

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase tenue par visioconférence le **20 décembre 2021**, à 18h30, et y sont présents, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Martin Carrier

Étaient présents : Monsieur Nelson Lavoie, conseiller # 1
 Marie-Chantal Bienvenue, conseiller #2
 Monsieur Clermont Miousse, conseiller #3
 Madame Hélène Ouellet, conseillère# 4
 Maurice D’Astous, conseiller #5
 Madame Martine Côté, conseiller # 6

Assiste également à la séance, Mme Josée Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Les membres présents du conseil reconnaissent avoir reçu leur avis de convocation pour la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 à 18h30 conformément à l’article 153, 2^e alinéa du *Code municipale du Québec*. L’avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil le 17 du mois de décembre 2021.

Le conseil de la municipalité de Saint-Damase siège en séance extraordinaire, ce 20 décembre 2021, par voie de visioconférence, tel que requis par l’arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, déclare la séance du conseil ouverte.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 118-2021-12

Il est proposé par Mme Hélène Ouellet
Appuyé par Mme Martine Côté
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE l’ordre du jour suivant soit adopté

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l’ordre du jour

Administration

3. Ressources humaines
4. Dépôts des déclarations des intérêts pécuniers

5. Calendrier des séances 2022

6. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

3. RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 13-004 a informé la Municipalité de sa volonté de relever de nouveaux défis;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la Municipalité de s'assurer des modalités de départ selon les normes applicables, le cas échéant;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 119-2021-12

Il est proposé par M. Nelson Lavoie
Appuyé par M. Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Mme Josée Gauthier et le Maire, M. Martin Carrier soient et sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damase tout document relatif à la fin d'emploi de l'employé numéro 13-004.

QUE la direction générale et greffière-trésorière par intérim, Mme Josée Gauthier, soit et est autorisée à affecter et verser les montants requis, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

4. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 357 et 358 de la *Loi sur les élections et la rémunération des élus municipaux* tout membre du conseil municipal doit déposer une déclaration écrite des intérêts pécuniers;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 120-2021-12

Il est proposé par Mme Marie-Chantal Bienvenue
Appuyé par Mme Hélène Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité a reçu l'ensemble des déclarations des intérêts pécuniers et que ceux-ci seront déposés sur le site du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire par la direction générale tel que requis.

Adoptée à l'unanimité

Séance extraordinaire du 20 décembre 2021

5. CALENDRIER DES SÉANCES

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 121-2021-12

Il est proposé par M. Nelson Lavoie
Appuyé par Mme Martine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront aux dates suivantes, à 19h30 :

17 janvier	4 juillet
7 février	1er août
7 mars	6 septembre
4 avril	3 octobre
2 mai	7 novembre
6 juin	5 décembre

Adoptée à l'unanimité

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 122-2021-12

Il est proposé par M. Clermont Miousse
Appuyé par M. Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée à 18h37.

Adoptée à l'unanimité

Le 20 décembre 2021.

MARTIN CARRIER
Maire

JOSÉE GAUTHIER, DMA
Directrice générale et secrétaire-
trésorière par intérim